



CONVOCATION
Vous êtes priés de bien vouloir assister à la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2024 À 20h
(Salle du Conseil en Mairie)

ORDRE DU JOUR :

1. GESTION DU CHÂTEAU

a. Les Amis de Saint-Montan

Convention de mise à disposition d'un bien privé dans le cadre de l'organisation de différentes visites du Château durant la saison 2024 (Abrogation de la convention validée au Conseil Municipal du 09/04/2024)

b. Société « Ardéchois Cœur Fidèle »

Proposition d'une convention de dépôt-vente de souvenirs par la société « Ardéchois Cœur Fidèle »

c. Tarification 2024

Mise en place d'une tarification pour le dépôt-vente de souvenirs par la société « Ardéchois Cœur Fidèle » et de vente.

2. FINANCES

a. Pacte Financier – Exonération taxe Aménagement

Proposition de la mise en place de l'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin, dans le cadre du pacte financier et fiscal voté le 9 avril 2024.

b. Mandat Spécial

Proposition d'un mandat spécial suite à la convocation pour le Tribunal Administratif de Lyon pour défendre deux permis de construire.

3. URBANISME

a. Acquisition foncière

Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître des parcelles cadastrées :

- AM231 sise La Baume, d'une superficie de 748 m²
- B251 sise Nibleyres, d'une superficie de 3 140 m²

b. PLUi-H

Avis sur le Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) valant programme local de l'Habitat de la communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche arrêté par le Conseil Communautaire DRAGA du 11 avril 2024.

SAINT-MONTAN, le
Le Maire,
Christophe MATHON

15 MAI 2024

